

Proposition contrat d'entretien

● Choisissez le contrat qui vous correspond:

	CONTRAT VISITE	CONTRAT PRIVILEGE
Visite annuelle comprenant ⁽¹⁾ : <ul style="list-style-type: none"> ● le contrôle de la température des échangeurs ● le resserage des connexions électriques ● le contrôle de combustion ● la vérification de la pression du vase d'expansion, et de la pression du réseau ● le nettoyage du corps de chauffe et du brûleur ● la vérification et le réglage des organes de régulation ● Dans le cas où une pièce doit être remplacée, elle fait l'objet d'une facturation complémentaire ● En cas de réparation importante, un devis vous est adressé ● En cas de mauvaise utilisation du matériel entretenu par nous selon le contrat, les dégâts causés ne sauraient être inclus dans le contrat 	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓
<ul style="list-style-type: none"> ● 2 interventions en dépannage sur appel du souscripteur Main d'œuvre et déplacement compris ⁽¹⁾ (Au-delà une facture sera établie à chaque passage de notre technicien)		✓

TARIF 2018 CHAUDIÈRES FIOUL

Pour consulter nos tarifs, vous pouvez vous rendre dans nos différentes agences ou nous contacter par mail / téléphone (voir sur notre site rubrique "CONTACT")
www.fcc-entreprises.fr/contact

(1) Main d'œuvre et déplacement compris dans un rayon inférieur à 10 kilomètres (au-delà, un forfait sera établi selon votre secteur géographique)

Le détartrage, ramonage et débistrage de la fumisterie ne sont pas inclus dans la visite annuelle

(2) Chaudière à condensation soumise à la TVA de 5,5%

Nos conditions générales de ventes sont affichées à l'accueil de nos différentes agences (dont forfaits déplacements)